

sionnement des chemins de fer. Jusqu'à tout dernièrement le prix des traverses n'a pas monté. Alors que le prix d'autres produits du bois a augmenté de 20 à 25 p. 100, la hausse du prix des traverses a été négligeable. On peut en dire autant du charbon. Je serais aise de connaître les raisons de l'administration pour payer d'aussi bas prix aux producteurs de ces produits.

M. VAUGHAN: Tout d'abord il est de notre devoir de nous approvisionner et d'exploiter le chemin de fer aussi économiquement que possible. Il y a compétition à peu près en tout, et dans l'état actuel des choses le prix du charbon en Nouvelle-Ecosse dépasse de beaucoup celui des autres provinces. En fait, certaines mines de la Nouvelle-Ecosse ont vu leur produit augmenter de prix. Je ne sache pas à l'heure présente que la province de la Nouvelle-Ecosse soit généralement mécontente des prix de son charbon.

M. BLACK: Quel a été la dernière hausse? Combien paye-t-on aujourd'hui le charbon, par comparaison avec l'an dernier et quand a eu lieu cette hausse?

M. VAUGHAN: Bien que je croie, naturellement, que le Comité devrait obtenir tous les renseignements voulus, mon attitude est la suivante: nous devons entamer des négociations concernant ce charbon. Nous avons payé de meilleurs prix à certaines mines, tout en les refusant à d'autres. Si nous révélons au Comité tout ce que nous faisons à ce sujet, tous les propriétaires de mines n'ayant pas bénéficié de ces hausses de prix, fondées ou non, les demanderont. Nous avons accordé à quelques mines de la Nouvelle-Ecosse une augmentation de prix de 25 cents la tonne à partir du 1er mai. D'autres mines n'en ont pas bénéficié; d'autres—un grand nombre, n'en ont pas demandé.

M. BLACK: Elles sont à votre merci.

M. VAUGHAN: On peut toujours demander une augmentation de prix si on la croit fondée, mais cela ne veut pas dire qu'elle sera accordée à moins que nous la croyions fondée.

M. HANSON: Monsieur le président, il en est de même en Colombie-Britannique au sujet des traverses. Mais la difficulté est que la production des traverses y dépasse la demande d'environ 25 p. 100. Malgré cela, les producteurs ont continué à fabriquer un excédent de traverses chaque année, comptant que la compagnie du chemin de fer les accepterait, et ils continuent. Il est impossible de blâmer la compagnie du chemin de fer de ne pas hausser le prix d'achat de ce produit tant qu'elle l'obtient au prix actuel. Je souhaiterais qu'il fût possible, monsieur le président, de régulariser cette situation. Je crois que c'est la faute des producteurs. Le charbon est dans la même situation en Colombie-Britannique. Les propriétaires de houillères sont disposés à le vendre au prix qu'on leur offre et ils sont prêts à le produire. On ne peut pas s'attendre à ce que quelqu'un qui veut acheter un produit le paie plus cher que le prix du marché. Que dirions-nous, par exemple, au Comité des chemins de fer, si la direction m'offrait davantage pour mon produit que ce que j'en pourrais obtenir sur le marché? Vous, ou un autre, monsieur le président, vous en plaindriez. Le service des achats du chemin de fer essaie de faire le moins de frais possible et d'acheter aussi économiquement que possible, comme nous le faisons tous.

M. VAUGHAN: Quant au prix des traverses en Nouvelle-Ecosse, je crois qu'il en a été question l'autre jour. J'ai dit que nous y avions payé le prix maximum. Aucune autre province du Canada n'obtient de prix aussi fort que la Nouvelle-Ecosse. Elle obtient le maximum. Dans certaines provinces nous achetons des traverses bien meilleur marché qu'en Nouvelle-Ecosse. Tous ces prix ont été fixés en août ou septembre derniers, époque à laquelle nous commandons nos traverses et faisons nos achats. Quelques-unes ne sont livrées que maintenant d'après ces contrats.

M. BRADETTE: Pourquoi payez-vous les traverses plus cher en Nouvelle-Ecosse que partout ailleurs?